

PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil Municipal de la ville de FAULQUEMONT du 08 avril 2019

ORDRE DU JOUR :

1. **ADMINISTRATION GENERALE** : Installation d'une nouvelle conseillère municipale
2. **ADMINISTRATION GENERALE** : Commissions municipales de travail
3. **FINANCES** : Comptes Administratifs et de Gestion 2018
4. **FINANCES** : Budget Primitif 2019
5. **FINANCES** : Réalisation d'un emprunt
6. **FINANCES** : Dotation d'Aménagement Communautaire 2018-2020 FAULQUEMONT
7. **FINANCES** : Dotation d'Aménagement Communautaire 2018-2020 CHEMERY
8. **PATRIMOINE** : Vente d'un terrain aux abords du parking Erckmann Chatrian
9. **PATRIMOINE** : Régularisation de la vente d'une bande de terrain à la société LOGIEST
10. **PATRIMOINE** : Promesse de vente terrains à la société DELTAMENAGEMENT
11. **PATRIMOINE** : Vente d'une partie de terrain rue de Pontpierre – SCI C GEST
12. **SUBVENTIONS** : Demande de subvention exceptionnelle Quille Sportive
13. **SUBVENTIONS** : Demande de subvention exceptionnelle de la section André MAGINOT
ACMF/FNAM
14. **SUBVENTIONS** : Demande de subvention exceptionnelle pour l'acquisition de tables de
compétition – club ESCF Tennis de Table
15. **PERSONNEL** : Création poste d'adjoint territorial du patrimoine à temps non complet
23,73/35^{ème}

N°03 – **FINANCES** : Comptes Administratifs et de Gestion 2018

Rapporteur : M. MICHEL

Vous trouverez en annexe les comptes administratifs de la Ville reflétant la gestion du maire durant l'exercice 2018.

Ceux-ci se résument de la façon suivante :

BUDGET GENERAL DE LA VILLE

Section de Fonctionnement

Dépenses	3 802 841,13 €
Recettes	<u>4 997 084,63 €</u>
Excédent de fonctionnement	1 194 243,50 €

Section d'Investissement

Dépenses	1 740 902,19 €
Recettes	<u>904 056,05 €</u>
Besoin de financement	836 846,14 €

Excédent de clôture : 357 397,36 €

BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT « LES VIGNES »

Section de Fonctionnement

Dépenses	97 080,60 €
Recettes	<u>97 149,22 €</u>
Excédent de fonctionnement	68,62 €

Section d'Investissement

Dépenses	60 251,00 €
Recettes	<u>60 251,00 €</u>
Besoin de financement	/

Excédent de clôture : 68,62 €

L'excédent global comptable n'est toutefois pas disponible en totalité du fait qu'il est reporté d'office sur l'exercice 2019 pour le règlement des dépenses engagées en 2018.

Il vous est proposé en conséquence :

- 1) d'**ADOPTER** les comptes administratifs 2018 de la ville et du lotissement « Les Vignes », résumés ci-dessus et de donner quitus de sa gestion au Maire ;

- 2) d'**ADOPTER** les comptes de gestion du Receveur Municipal qui sont en parfaite concordance avec les comptes de l'ordonnateur ;
- 3) d'**AFFECTER** comme suit au budget primitif 2019 les résultats de fonctionnement de l'exercice 2018 :

* <u>Budget général</u>	
. réserves :	679 746,14 €
. report en fonctionnement (excédent) :	514 497,36 €
* <u>Budget annexe du lotissement « Les Vignes »</u>	
. report en fonctionnement (excédent)	68,62 €

-O-

MM. BONNET*, FRESNOY et Mme BEAUCOUR ne prennent pas part au vote.

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir étudié les documents présentés et en avoir délibéré, et après que M. le Maire se soit retiré,

- 1) **ADOPTÉ** le compte administratif 2018 de la Ville à l'unanimité
- 2) **ADOPTÉ** le compte administratif 2018 du lotissement «Les Vignes » à l'unanimité
- 3) **ADOPTÉ** les comptes de gestion du Receveur Municipal à l'unanimité
- 3) **AFFECTÉ** au budget primitif 2019 les résultats de fonctionnement de l'exercice 2018 comme proposé ci-dessus à l'unanimité

Pourquoi nous ne prenons plus part au vote des délibérations présentées par M. Victor Michel : En sa qualité de vice-président du Sydème (organisme qui collecte nos déchets), monsieur Michel a voté, avec d'autres, en toute illégalité des budgets insincères. L'établissement volontairement insincère et erroné d'un budget caractérise des délits de faux et de faux en écriture publique. Le Sydème fait l'objet d'une enquête ordonnée par le procureur de la République de Sarreguemines. L'enquête est en cours. Dans plusieurs courriers, j'ai demandé à monsieur Michel de s'expliquer devant les habitants du DUF. Il n'a jamais répondu à mes demandes. Mes colistiers et moi avons demandé au maire de Faulquemont de retirer la délégation de « *monsieur Finances de la commune de Faulquemont à monsieur Michel au prétexte que nous ne pouvions plus lui faire confiance* ». Bien évidemment, cela nous a été refusé.

N° 04 – FINANCES : Budget Primitif 2019

Rapporteur : M. MICHEL

Je vous sou mets en annexe les projets de budgets primitifs de la ville de l'exercice 2019, à savoir :

- le budget général
- le budget annexe du lotissement « Les Vignes »
ainsi qu'un rapport explicatif et les annexes obligatoires.

Ces documents qui ont été examinés le 21 mars dernier par votre commission des affaires financières, se résument de la façon suivante :

Libellés/Budgets	Budget Général	Lotissement « Les Vignes »
DEPENSES TOTALES	<u>7 506 400</u>	<u>153 610</u>
Dépenses de fonctionnement	4 633 300	93 358
Dépenses d'investissement	2 873 100	60 252
RECETTES TOTALES	<u>7 506 400</u>	<u>153 610</u>
Recettes de fonctionnement	4 633 300	93 358
Recettes d'investissement	2 873 100	60 252

Ces documents financiers détermineront l'action comptable et la politique financière de la municipalité durant l'année budgétaire.

Taux d'imposition :

	<u>2018</u>	<u>Proposé 2019</u>
. Taxe d'habitation :	14,30 %	14,30 %
. Foncier bâti :	15,63 %	15,63 %
. Foncier non bâti :	61,58 %	61,58 %

Je vous demande de vous prononcer :

- 1) sur le Budget Général ;
- 2) sur le Budget du lotissement « Les Vignes » ;
- 3) sur la proposition du rapporteur concernant les taux d'imposition 2019.

-0-

DISCUSSION

M. BOURNINE demande ce que représentent les 26 000 € de dépenses de l'opération d'équipement « construction bâtiment scolaire »

M. MICHEL confirme qu'il s'agit de dépenses de maîtrise d'œuvre.

M. BOURNINE demande pourquoi les dépenses de cantine apparaissent à l'article 60623 « Alimentation » alors qu'il s'agit de prestations.

M. MICHEL explique que la facturation du Département pour la cantine scolaire est scindée en deux : le coût des repas est ventilé à l'article 60623 et la mise à disposition de personnel pour le service est ventilé à l'article 62878 « Services Extérieurs ».

M. BOURNINE s'interroge sur les montants de certains articles de la section de fonctionnement.

M. MICHEL explique que la base de calcul est le montant figurant au Budget Primitif de l'année N-1, à moins de disposer d'éléments précis, comme l'attribution du nouveau marché des assurances par exemple, permettant de partir sur un montant réel connu.

M. BOURNINE demande comment a été estimée la dépense du bâtiment périscolaire.

M. MICHEL répond que la dépense a été estimée au vu des appels d'offres déjà ouverts : maîtrise d'œuvre et travaux, ainsi que du budget alloué à l'opération.

M. BOURNINE note qu'en dépenses 34 500 € sont affectés au 2313 à la totalité des bâtiments communaux.

M. MICHEL détaille les investissements prévus dans les bâtiments communaux qui se chiffrent en réalité à 112 600 €

M. BLANCHARD rappelle que cette somme se rajoute aux dépenses de fonctionnement prévues à l'article 615221 « entretien bâtiments publics » : 155 000 €

M. MICHEL précise qu'un emprunt de 350 000 € est prévu pour l'exercice 2019. Il rappelle que cet emprunt est inférieur au remboursement en capital de 440 000 € et que la commune continuera donc à se désendetter en 2019.

M. MICHEL rappelle également que le rapport explicatif, les annexes aux documents budgétaires et le tableau des effectifs du personnel sont disponibles sur l'espace dédié aux élus du site internet de la ville.

MM. BONNET*, FRESNOY et Mme BEAUCOUR ne prennent pas part au vote.

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte**

- 1) le Budget Général par 22 voix pour et 1 abstention (M. BOURNINE)
- 2) le Budget du lotissement « Les Vignes » par 22 voix pour et 1 abstention (M. BOURNINE)
- 3) la proposition du rapporteur concernant les taux d'imposition 2019 à l'unanimité

Pourquoi nous ne prenons plus part au vote des délibérations présentées par M. Victor Michel : En sa qualité de vice-président du Sydème (organisme qui collecte nos déchets), monsieur Michel a voté, avec d'autres, en toute illégalité des budgets insincères. L'établissement volontairement insincère et erroné d'un budget caractérise des délits de faux et de faux en écriture publique. Le Sydème fait l'objet d'une enquête ordonnée par le procureur de la République de Sarreguemines. L'enquête est en cours. Dans plusieurs courriers, j'ai demandé à monsieur Michel de s'expliquer devant les habitants du DUF. Il n'a jamais répondu à mes demandes. Mes colistiers et moi avons demandé au maire de Faulquemont de retirer la délégation de « *monsieur Finances de la commune de Faulquemont à monsieur Michel au prétexte que nous ne pouvions plus lui faire confiance* ». Bien évidemment, cela nous a été refusé.

N° 05 – FINANCES : Réalisation d'un emprunt

Rapporteur : M. MICHEL

350 000 € d'emprunts sont nécessaires pour financer l'ensemble des programmes d'investissement prévus au budget primitif 2019.

Je vous propose donc :

- 1) de **DECIDER** de la réalisation, aux meilleures conditions et après consultation des différents organismes prêteurs, d'un ou plusieurs prêts d'un montant total de 350 000 € ;
- 2) de **DONNER** tous pouvoirs au Maire ou à l'Adjoint délégué pour signer les documents afférents à ce contrat de prêt.

-0-

MM. BONNET*, FRESNOY et Mme BEAUCOUR ne prennent pas part au vote.

DECISION

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** par 22 voix pour et 1 abstention (M. BOURNINE) les propositions du rapporteur.*

Pourquoi nous ne prenons plus part au vote des délibérations présentées par M. Victor Michel : En sa qualité de vice-président du Sydème (organisme qui collecte nos déchets), monsieur Michel a voté, avec d'autres, en toute illégalité des budgets insincères. L'établissement volontairement insincère et erroné d'un budget caractérise des délits de faux et de faux en écriture publique. Le Sydème fait l'objet d'une enquête ordonnée par le procureur de la République de Sarreguemines. L'enquête est en cours. Dans plusieurs courriers, j'ai demandé à monsieur Michel de s'expliquer devant les habitants du DUF. Il n'a jamais répondu à mes demandes. Mes colistiers et moi avons demandé au maire de Faulquemont de retirer la délégation de « *monsieur Finances de la commune de Faulquemont à monsieur Michel au prétexte que nous ne pouvions plus lui faire confiance* ». Bien évidemment, cela nous a été refusé.

N° 10 – PATRIMOINE : Promesse de vente terrains à la société DELTAMENAGEMENT

Rapporteur : M.BLANCHARD

La commune est désormais propriétaire de la totalité des terrains situés à l'arrière de la rue de Pont à Mousson au lieu-dit Wintersheck représentant une surface totale de 9 ha 19 a 67 ca.

Ces terrains sont situés dans un secteur faisant l'objet d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) dans le cadre de la révision actuelle de notre Plan Local d'Urbanisme.

La société DELTAMENAGEMENT de DABO (57) se montre intéressée pour l'aménagement de ce secteur qui pourrait se faire en deux étapes après l'obtention d'un permis d'aménager :

- la partie Est pour débiter,
- la partie Ouest dans un second temps.

La liste des 27 parcelles de la partie Est concernées est la suivante :

Section	N°	SURFACE
35	34	00 ha 29 a 01 ca
35	30	00 ha 10 a 22 ca
35	32	00 ha 48 a 40 ca
35	31	00 ha 21 a 45 ca
35	35	00 ha 23 a 03 ca
35	40	00 ha 21 a 97 ca
35	42	00 ha 21 a 66 ca
35	46	00 ha 21 a 60 ca
35	53	00 ha 08 a 97 ca
35	52	00 ha 17 a 77 ca
35	10	00 ha 13 a 10 ca
35	29	00 ha 09 a 02 ca
35	36	00 ha 23 a 26 ca
35	37	00 ha 15 a 24 ca
35	38	00 ha 15 a 25 ca
35	39	00 ha 26 a 79 ca
35	41	00 ha 21 a 57 ca
35	43	00 ha 20 a 04 ca
35	44	00 ha 22 a 04 ca
35	45	00 ha 38 a 01 ca
35	47	00 ha 23 a 44 ca
35	48	00 ha 07 a 56 ca
35	49	00 ha 13 a 97 ca
35	50	00 ha 13 a 05 ca
35	51	00 ha 08 a 84 ca
35	54	00 ha 45 a 55 ca
35	98	00 ha 04 a 12 ca

Total surface : 05 ha 44 a 93 ca

Un accord financier a été trouvé avec la société DELTAMENAGEMENT sur la base d'une vente de ces 27 parcelles au prix de 650 € de l'are, soit 354 204,50 € sous réserve de l'avis favorable des services de France Domaine qui ont été consultés le 21 février dernier. Ce montant de 354 204,50 € est payable en deux fois : 177 102,25 € à la signature de la vente et 177 102,25 € au plus tard dans un délai de 24 mois suite à la signature de l'acte notarié.

Je vous propose en conséquence de suivre l'avis unanime de votre commission Urbanisme – Patrimoine – Réglementation qui s'est réunie le 19 mars 2019 et :

- 1) de **CEDER** les 27 parcelles détaillées ci-dessus à la SAS DELTAMENAGEMENT au tarif de 354 204,50 € ;
- 2) de **CHARGER** l'étude notariale de FAULQUEMONT de la rédaction de l'acte authentique de promesse de vente et de l'acte de vente ;
- 3) de **AUTORISER** le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte authentique de promesse de vente et l'acte de vente et toutes pièces afférentes à ce dossier.

-0-

DISCUSSION

M. BOURNINE s'inquiète de l'absence éventuelle de droit de regard sur ce qui se fera une fois que ces terrains auront été vendus.

M. BLANCHARD précise que la ville est compétente en matière d'urbanisme et délivre notamment les permis d'aménager.

M. BOURNINE souhaite savoir comment cette société a été choisie.

M. BLANCHARD explique que M. le Maire est régulièrement en contact avec des aménageurs. Il existe dans notre secteur trois ou quatre sociétés effectuant ce type d'aménagements fonciers. DELTAMENAGEMENT est venu voir la commune en expliquant qu'ils étaient intéressés.

M. BOURNINE en déduit que la municipalité fait confiance à cette société.

M. BLANCHARD rappelle qu'il s'agit d'une filiale de LINGENHELD de DABO, société très connue dans le secteur.

M. BOURNINE évoque ensuite le montant de 650 € de l'are : est-ce beaucoup ou peu ?

M. BLANCHARD répond que c'est toujours beaucoup pour celui qui achète et peu pour celui qui vend ! Ces terrains ont été achetés 256 400 € soit une moyenne de 470 € de l'are.

M. BOURNINE demande si un calendrier de la première tranche de travaux a déjà été établi

M. BLANCHARD explique qu'un aménageur ne dépense pas 350 000 € avant d'être sûr de commercialiser. Il commercialisera le jour où il aura pré-commercialisé une quinzaine de parcelles.

M. MICHEL rappelle qu'aucune recette n'est inscrite au Budget Primitif 2019.

M. BIANCHIN ajoute que l'aménageur a de bonnes touches pour avancer.

M. BLANCHARD précise que les contacts avec les services de l'Etat laissent présager un accord sur cette vente au prix de 650 € de l'are. Cependant l'avis de France Domaine n'est pas arrivé à ce jour, le montant de la transaction dépassant le seuil de compétence de l'agent en charge du dossier. Il est entendu qu'en cas d'avis différent de France Domaine ce point sera à nouveau présenté à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

DECISION

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** par 22 voix pour, 4 contre (BONNET*, FRESNOY, BEAUCOUR) et 1 abstention (BOURNINE) les propositions du rapporteur.*

Pourquoi avons-nous voté CONTRE : ce projet est sorti de nulle part. Aucun document, hormis cette délibération, n'est joint au dossier. La loi exige qu'une note de synthèse soit communiquée aux élus afin qu'ils puissent voter en leur âme et conscience. A quelques mois des prochaines élections municipales, le maire et son adjoint Blanchard cherchent à nous convaincre de l'utilité de cette vente qui à notre sens n'a que pour seul but de renflouer les finances municipales mises à mal par la majorité en place. Pour notre part, nous souhaitons que ces terrains communaux fassent l'objet d'une concertation publique, il nous semble qu'à quelques mois des municipales, c'est aux faulquinois de s'exprimer sur leurs choix.

N° 11 – **PATRIMOINE** : Vente d'une partie de terrain rue de Pontpierre – SCI CJES

Rapporteur : M. BLANCHARD

La commune de FAULQUEMONT loue depuis quelques années à la SCI CJES représentée par M. Christophe CHIARIZIA les parcelles cadastrées section 16 n° 55 et 122 situées à l'angle de la rue de la Gare et la rue de Pontpierre représentant une surface de 81,81 ares.

La société serait intéressée d'acheter environ 23 ares de terrains et souhaite continuer à louer la surface restante.

La commission Urbanisme – Patrimoine – Réglementation qui s'est réunie le 19 mars 2019 propose à l'unanimité de céder à la SCI CJES environ 23 ares de terrain à extraire de la parcelle cadastrée section 16 n° 122 au prix de 1 800 € de l'are et de louer au prix mensuel de 200 € les 59 ares restants (parcelle cadastrée section 16 n° 55 et le reste de la parcelle section 16 n° 122).

Le montant total de la cession serait d'environ 41 400 €.

Pour information les services de France Domaines ont estimé la valeur vénale à l'état libre de ces deux terrains contigus à 800 € de l'are le 15 janvier 2019. Cet avis est disponible sur l' « Espace membre » dédié aux élus du site internet www.ville-faulquemont.fr

En conséquence je vous propose :

- 1) de **SUIVRE** l'avis de la commission Urbanisme – Patrimoine – Réglementation ;
- 2) de **CEDER** à la SCI CJES environ 23 ares de terrain à extraire de la parcelle cadastrée section 16 n° 122 au prix de 1 800 € de l'are et de **LOUER** au prix mensuel de 200 € les 59 ares restants (parcelle cadastrée section 16 n° 55 et le reste de la parcelle section 16 n° 122) ;
- 3) de **CHARGER** l'étude notariale de FAULQUEMONT de la rédaction de l'acte de vente ;
- 4) d'**AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte de vente, la nouvelle convention d'occupation précaire et révocable pour les 59 ares restants et tous documents afférents à ce dossier.

-O-

DISCUSSION

M. BONNET demande si on n'aurait pas pu garder ce terrain pour en faire un parking pour la gare.

M. le Maire explique qu'un projet de second parking pour la gare est prévu côté droit quand on est face à la gare. Ce projet a été élaboré par la SNCF, la Région, la commune et le District. La compétence transport étant une compétence districale, c'est le DUF qui lancera le projet.

M. BLANCHARD rappelle que la partie vendue se situe rue de Pontpierre. La partie haute la plus proche de la gare est simplement louée de manière précaire et révocable.

M. BOURNINE demande pourquoi M. CHIARIZZIA veut acheter 23 ares alors que le prix de location est très modique.

M. le Maire précise que M. CHIARIZZIA a un projet de construction.

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** par 23 voix pour et 4 abstentions (BONNET*, FRESNOY, BEAUCOUR) les propositions du rapporteur.

Pourquoi avons-nous voté CONTRE : A quelques mois des prochaines élections municipales, le maire et son adjoint Blanchard cherchent désespérément à renflouer les finances municipales mises à mal par la majorité en place. Ces ventes engagent les prochaines municipalités, c'est à elles à décider.

* **Questions orales**

M. BONNET demande l'inscription intégrale de son intervention :

« Lors du conseil municipal du 25 février 2019, il a été évoqué la motion votée par les élus du District Urbain de Faulquemont dont je fais partie contre la gestion du SYDEME.

Les élus communautaires reprochaient aux services de l'Etat de faire porter le poids de la gestion chaotique du SYDEME aux intercommunalités et donc aux habitants du territoire soumis à la redevance des ordures ménagères.

Les élus communautaires reprochaient qu'aucune mesure concrète n'ait été prise afin de redresser durablement et rationnellement les comptes de la structure pour faire face à son déficit devenu structurel.

La situation résultant d'un laisser-faire inacceptable, les élus communautaires s'indignaient que le DUF soit systématiquement mis à contribution pour combler des dérives dénoncées depuis plusieurs années.

Cette déclaration évoquée lors du conseil municipal du 25 février 2019, concluait que c'était cette position que Monsieur Victor MICHEL, défendait en tant que représentant du DUF au sein du SYDEME où il est un des 8 vice-présidents.

Seulement, de nombreuses vérités ont été occultées.

C'est sur ordre du président du DUF que monsieur Victor MICHEL n'a pas voté le dernier budget 2019 du SYDEME qui a conduit à la démission du président du SYDEME. La même consigne avait été donnée pour le budget 2018.

On peut analyser cela comme une mise sous tutelle du vice-président du SYDEME Victor MICHEL.

Mais avant 2018, Monsieur Victor MICHEL a-t-il approuvé tous les budgets du SYDEME ?

Je tiens à vous rappeler que j'avais adressé plusieurs courriers à Monsieur MICHEL dans lesquels je lui demandais de s'expliquer devant les contribuables du DUF sur la gestion du SYDEME. Tous mes courriers sont restés sans réponse.

Lors du conseil municipal du 26 février 2018, Monsieur MICHEL mettait en cause l'ancien président de région, Monsieur MASSERET. J'ai adressé à monsieur MASSERET les propos tenus. Sa réponse fut « *Je n'ai jamais évoqué le SYDEME dans le cadre du pacte Lorraine. Je ne sais pas d'où vient ce genre de propos qui consiste à se défaire de ses responsabilités* ». J'en ai informé Monsieur MICHEL, j'attends encore sa réponse. Un des deux mentirait-il ?

Monsieur MICHEL s'est enfin décidé à prendre la parole lors du conseil communautaire de novembre dernier. Devant les élus communautaires, il s'est surtout ingénié à échapper à ses responsabilités en déclarant, je le cite « *que les budgets avant 2018 étaient entre les mains de la justice et qu'il n'avait pas pour habitude de commenter des affaires judiciaires en cours* ».

Un peu facile.

J'ai été entendu par l'officier de policier judiciaire chargé de l'enquête sur le SYDEME à qui j'ai dit tout le mal que les contribuables pensaient de cette gestion gérée par des élus. J'ai remis un certain nombre de documents ainsi que les courriers, évoqués plus haut, adressés à Monsieur MICHEL.

Comme tous les élus qui siègent au SYDEME, Monsieur Victor MICHEL est responsable de cette dérive. A cause de cette dérive, les services de l'état ont décidé d'augmenter les redevances des contribuables et ont obligé les intercommunalités à mettre la main au porte-monnaie. Le DUF a mis 400 000 € pour résorber une partie de cette dette estimée aujourd'hui à 70 millions d'euros.

J'ai également rappelé à l'officier de police judiciaire que le président du SYDEME avait déclaré à la presse du 30 décembre 2017 que, je le cite « *les élus avaient mis en place des recettes fictives pour rendre le budget légal* ». Si des élus l'ignoraient, ils ne l'ignoraient plus dès la déclaration du président du SYDEME. Pensez-vous qu'un seul de ces élus ait démissionné ? Aucun.

Monsieur Victor MICHEL en tant que vice-président du SYDEME fait partie de la garde rapprochée du président. Il savait donc mieux que les autres que les recettes étaient fictives. Supposons qu'il l'ignorait, alors pourquoi ne pas avoir démissionné dès que cela s'est su ? Pourquoi ne s'en est-il pas expliqué devant les contribuables du DUF ? Pour préserver son indemnité ?

C'est pour cette raison que nous avons demandé au maire de Faulquemont de retirer la délégation de « *président chargé de la commission finances de la commune de Faulquemont* » à Monsieur MICHEL. Nous n'avons plus confiance en lui. Bien évidemment cette demande nous a été refusée. Nous avons donc décidé de ne plus participer aux votes du conseil municipal dès lors que les points présentés par Monsieur MICHEL portaient sur les finances de la commune, comme nous l'avons fait ce jour, pour le vote du budget.

Je conclurai mon intervention pour vous informer que lors du vote du budget du DUF, trois élus, Mesdames les Maires de Holacourt, de Longeville Lès Saint-Avoid et moi-même n'avons pas approuvé la partie concernant la gestion des déchets.

Tous les autres élus communautaires, dont Monsieur Victor MICHEL, vice-président du SYDEME, Monsieur BIANCHIN, Maire de Faulquemont, Madame LOUIS, adjointe au maire de Faulquemont ont approuvé ce budget :

- Augmentation de 3% de la redevance des ordures ménagères ;
- Augmentation du prix des composteurs de 15 € à 30 € ;
- Attribution d'une subvention exceptionnelle de 100 000 € du budget afin de rembourser une partie de la dette du SYDEME, qui s'ajoute aux 300 000 € versés l'année dernière.

L'an dernier, j'ai été contraint de voter cette dépense de 300 000 €. En effet, dans un courrier en réponse à l'un des miens, le Préfet m'informait de cette décision. Je n'avais donc pas le choix.

Pour information, les 400 000€ payés par le DUF représentent, proportion faite, la somme de 89 215€ pour la commune de Faulquemont.

Avec tous les autres élus du SYDEME, voire davantage parce qu'il est l'un des vice-présidents du SYDEME, Monsieur Victor MICHEL est responsable de cette gestion qui a conduit à un endettement de 70 millions d'euros que les 375 000 contribuables dépendant du SYDEME vont devoir rembourser.»

Un échange verbal houleux s'en suit entre M. MICHEL et M. BONNET :

M. MICHEL évoque « les mensonges et l'incompétence » de M. BONNET et rappelle qu'il lui a demandé pour ces raisons de démissionner du conseil municipal.

M. BONNET précise qu'il peut prouver tout ce qu'il dit. Ce n'est pas lui qui a endetté le SYDEME de 70 millions d'euros que les 375 000 contribuables du SYDEME vont devoir rembourser. Il attend toujours les explications de M. MICHEL à ce propos.